

**Définition Chevet (n.m.) : Extrémité arrière d'une église. Le chevet peut posséder une abside et des absidioles, selon une disposition courante notamment dans l'architecture bénédictine, ou un chevet plat (architecture cistercienne).**

Dérivé du latin caput (tête). Il apparaît appliqué à l'architecture dès la fin XIIe - début XIIIe siècle, notamment dans la Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier : « Al cavec de cel monument, ausci comme au chief d'un autel, par dehors, [a un autel] qu'on apele le Cavec » (Au chevet de ce monument, tel qu'au chef d'un autel, par dehors, [il y a un autel] qu'on appelle le Chevet).

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site [www.normannia.fr](http://www.normannia.fr) ; avec son aimable autorisation.

